

Bureau du 14 octobre 2002

Décision n° B-2002-0887

commune (s) : Vaulx en Velin - Lyon 3° - Lyon 9° - Oullins - Villeurbanne

objet : **Autorisation de déposer les demandes de permis de démolir et de déclarations de travaux**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiment

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments -service bâtiment- fait parvenir au Bureau une nouvelle liste de demandes de permis de démolir et de déclarations de travaux.

En ce qui concerne les demandes de permis de démolir, il s'agit de biens du domaine privé de la Communauté urbaine acquis en vue d'opérations d'urbanisme ou de voirie susceptibles d'être démolis dans les prochains exercices.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de démolir. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, je vous demande de m'autoriser à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

Permis de démolir :

Lyon3° :

- 117, cours Richard Vitton (voirie),

Lyon9° :

- 10, 18, 20, 22, rue Berjon (activité économique),

Vaulx en Velin :

- 76, rue Roger Salengro (voirie),

Villeurbanne :

- 6, rue Spréafico (voirie),

- 1, petite rue de la Doua, 19, rue Léon Fabre (urbanisme),

Déclarations de travaux :

Lyon7° :

- 24, avenue Jules Carteret (construction d'un mur de clôture provisoire - terrain demandeur d'asile),

Oullins :

- 1, rue des Jardins (clôtures) ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

Oùï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer et à déposer les demandes de permis de démolir et de déclarations de travaux précitées ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,